

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

Procès-verbal de la séance ordinaire publique du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, tenue le mardi 31 mars 2026, de 19 h à 19 h 56, au centre administratif du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, 157, rue Saint-Louis, Montmagny, à laquelle les administrateurs présents forment quorum.

Sont présents :

Mesdames Catherine Gilbert-Gagné
Catherine Lajoie
Julie-Pier Langlois
Lucie Nadeau
Mélanie Desrosiers
Mélanie Pouliot
Mélodie Brochu-Gagnon
Stéphanie Nadeau

Messieurs Dany Garant
Éric Champagne
Nicolas Bourget

Sont absents :

Mesdames Catherine-Jennifer McDonald
Sylvie Langlois
Valérie Gourgues

Administrateurs formant quorum

M. Éric Deschênes, directeur général par intérim et
directeur des services éducatifs
M^{me} Dany Grégoire, directrice générale adjointe
M^{me} Anne Guichard, secrétaire générale
M. Juan Mercier-Bélanger, directeur du Service des ressources matérielles

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

En l'absence de la présidente du conseil d'administration, M^{me} Sylvie Langlois, le vice-président, M. Dany Garant, après avoir constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes du public en visioconférence et en présentiel.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-CSSCS-26-03-31-01

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Mélodie Brochu-Gagnon et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adopté.-

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

Séance ordinaire publique du mardi 31 mars 2026, à 19 h
au centre administratif du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud
157, rue Saint-Louis, Montmagny

ORDRE DU JOUR

- 1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET SUIVI DES QUESTIONS DE LA DERNIÈRE SÉANCE
- 5. AGENDA DE CONSENTEMENT
 - 5.1. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire publique du conseil d'administration du jeudi 12 février 2026
 - 5.2. Adhésion au regroupement d'achats pour les assurances de dommages (véhicules, biens, crimes et bris de machines)
 - 5.3. Entretien sanitaire de l'école secondaire de Saint-Anselme et du Centre de formation agricole (Saint-Anselme)
- 6. DOSSIERS PRIORITAIRES
 - 6.1. Aliénation d'une parcelle du terrain de l'école secondaire Louis-Jacques-Casault au Cégep de La Pocatière
 - 6.2. Cession en emphytéose et servitude de passage en faveur d'Expo BBQ (partie du lot 3 376 338, Municipalité de Saint-Anselme)
 - 6.3. Dépôt du projet de mise aux normes de la salle Edwin-Bélanger (Montmagny) dans le cadre du programme d'aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications
 - 6.4. Cession bilatérale avec la municipalité de Saint-Philémon (partie des lots 4 129 036 et 4 129 296, Municipalité de Saint-Philémon)
 - 6.5. Modification à la tarification - Places disponibles
 - 6.6. Report d'adoption du *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud 2026-2027, 2027-2028, 2028-2029*
- 7. RAPPORT DES COMITÉS
 - 7.1. Comité de gouvernance et d'éthique
 - 7.2. Comité de vérification
 - 7.3. Comité des ressources humaines
 - 7.4. Comité consultatif du transport des élèves
- 8. INFORMATIONS
 - 8.1. État de situation – Complexe sportif
 - 8.2. Avis de désignation – Membres parents du conseil d'administration
 - 8.3. Maintien des élèves de 6^e année dans les écoles de Saint-Pie-X et de Beaubien pour l'année scolaire 2026-2027
- 9. SUJETS DIVERS
- 10. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté.-

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit à déclarer.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Sébastien Morissette, parent de l'école Morissette, s'adresse à M. Dany Garant, vice-président du conseil d'administration, afin de savoir comment sera utilisé l'espace dans l'école Morissette en raison du déplacement des deux classes d'adaptation scolaire. M^{me} Dany Grégoire, directrice générale adjointe, mentionne qu'aucun changement n'est prévu pour 2026-2027. Une analyse est toutefois en cours pour les années ultérieures.

5. AGENDA DE CONSENTEMENT

5.1. Lecture et approbation du procès-verbal la séance extraordinaire publique du conseil d'administration du jeudi 12 février 2026

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'administration peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six (6) heures avant le début de la séance où il est approuvé.

CA-CSSCS-26-03-31-02

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} Mélanie Pouliot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire publique du jeudi 12 février 2026;

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire publique du jeudi 12 février 2026 soit approuvé tel que déposé.

Approuvé.

5.2. Adhésion au regroupement d'achats pour les assurances de dommages (véhicules, biens, crimes et bris de machines)

ATTENDU l'expérience financièrement avantageuse vécue dans les années passées par les regroupements de certains centres de services scolaires pour l'obtention de portefeuille d'assurances de dommages;

ATTENDU QU'il est avantageux d'avoir regroupé, dans un seul regroupement, le regroupement de l'Est-du-Québec, d'Estrie-Montérégie et celui des centres de services scolaires des Mille-Îles et de Laval;

ATTENDU QU'il serait dans l'intérêt du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud de renouveler son adhésion à ce regroupement d'achat d'assurances de dommages;

ATTENDU l'article 42.0.2 du *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* qui prévoit la possibilité d'options de renouvellement pour les contrats de services d'assurances de dommages.

CA-CSSCS-26-03-31-03

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} Mélanie Pouliot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE les membres du conseil d’administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud approuvent la décision de renouveler l’adhésion au regroupement composé de l’Est-du-Québec, d’Estrie-Montérégie et celui des centres de services scolaires des Mille-îles et de Laval pour le renouvellement de ses assurances de dommages pour l’année 2026-2027, pour les portefeuilles d’assurances véhicules, biens, crimes et bris de machines;

QUE les membres du conseil d’administration mandatent la firme Gestion Turcot & Associés inc. pour entamer une négociation de gré à gré, en application de la clause de renouvellement ou pour procéder à un appel d’offres public pour le renouvellement de la couverture d’assurances de dommages pour l’ensemble des centres de services scolaires du regroupement concerné;

QUE les membres du conseil d’administration mandatent, s’il y a lieu, le Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke pour réaliser l’appel d’offres public selon les politiques et procédures en vigueur à ce centre de services scolaire et d’accepter d’être responsable au même titre que celui-ci pour le présent mandat;

QUE les membres du conseil d’administration s’engagent à accepter la recommandation du regroupement pour l’obtention d’un portefeuille d’assurances, c’est-à-dire renouveler avec Beneva ou contracter avec la firme déterminée à la suite d’un appel d’offres;

QUE les membres du conseil d’administration autorisent la coordonnatrice du Service des ressources matérielles, M^{me} Myriam Matte, à signer tout document découlant de la présente résolution.

Adopté.-

5.3. Entretien sanitaire de l’école secondaire de Saint-Anselme et du Centre de formation agricole (Saint-Anselme)

ATTENDU la résiliation du contrat #ES2025-216 en raison de lacunes majeures constatées dans l’exécution des travaux, lacunes ayant un impact sur la qualité de l’environnement dans lequel évoluent les élèves, les membres du personnel et les usagers des établissements;

ATTENDU QUE la résiliation du contrat #ES2025-216 est effective au 2 avril 2026;

ATTENDU l’appel d’offres public #ES2026-216 qui a été publié le 27 février 2026 pour l’entretien sanitaire de l’école secondaire de Saint-Anselme et du Centre de formation agricole, pour la période du 3 avril 2026 jusqu’au 30 juin 2027, suivie de quatre périodes de renouvellement d’une durée d’un (1) an chacune;

ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes le 26 mars 2026 et que trois (3) entreprises ont déposé une soumission. Les résultats sont inscrits au tableau comparatif ci-dessous :

Entreprise	Grand total
Service KVP inc.	1 357 925,50 \$
Maintenance Eureka ltée	1 600 707,20 \$
3559840 Canada inc.	1 200 067,00 \$

ATTENDU QU’à la suite de l’analyse des soumissions reçues, la soumission déposée par 3559840 Canada inc. est non admissible;

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles recommande donc l’octroi du contrat d’entretien sanitaire à Service KVP inc. ayant déposé la plus basse soumission conforme et admissible au montant de 1 357 925,50 \$ (avant taxes).

CA-CSSCS-26-03-31-04

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} Mélanie Pouliot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le contrat pour les travaux d'entretien sanitaire de l'école secondaire de Saint-Anselme et du Centre de formation agricole soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme et admissible, soit Service KVP inc., pour un montant de 1 357 925,50 \$ (avant taxes);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, soit autorisé à signer tous les documents contractuels.

Adopté.-

6. DOSSIERS PRIORITAIRES

6.1. Aliénation d'une parcelle du terrain de l'école secondaire Louis-Jacques-Casault au Cégep de La Pocatière

Le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, présente le contexte de cette résolution.

Le vice-président, M. Dany Garant, présente ce projet de résolution.

ATTENDU la résolution CA-CSSCS-23-03-28-08 autorisant l'aliénation par le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud d'une parcelle de terrain de l'école secondaire Louis-Jacques-Casault au Cégep de La Pocatière;

ATTENDU QUE le Cégep de La Pocatière construira une résidence étudiante et qu'un appel d'offres pour ce projet a été publié par le Cégep de La Pocatière le 16 février 2026;

ATTENDU la promesse bilatérale d'achat-vente signée entre les parties le 28 juin 2023 confirmant l'engagement du centre de services scolaire à procéder à la transaction;

ATTENDU QUE l'ensemble des conditions énoncées par le centre de services scolaire dans la résolution CA-CSSCS-23-03-28-08 soient reconduites dans la présente résolution comme si elles étaient citées au long;

ATTENDU QUE la résolution CA-CSSCS-23-03-28-08 est inopérante depuis le départ du directeur général, M. Jean-Marc Jean;

ATTENDU le projet d'acte notarié préparé par M^e Vincent Morin, notaire, annexé à la présente résolution;

ATTENDU la nécessité de désigner un nouveau signataire pour cet acte notarié.

CA-CSSCS-26-03-31-05

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} Catherine Gilbert-Gagné et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration autorisent la direction générale à signer tous les documents nécessaires pour rendre effective la transaction, incluant l'acte notarié annexé à la présente résolution.

Adopté.-

6.2. Cession en emphytéose et servitude de passage en faveur d'Expo BBQ (partie du lot 3 376 338, Municipalité de Saint-Anselme)

Le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, présente le contexte de cette résolution.

Le vice-président, M. Dany Garant, présente ce projet de résolution.

ATTENDU la cession en emphytéose consentie le 9 septembre 2009 par le centre de services scolaire en faveur d’Expo BBQ sur le lot 3 376 338, laquelle visait à prolonger la durée des baux emphytéotiques initiaux consentis en 1984 et 1989;

ATTENDU la servitude de passage consentie par le centre de services scolaire en faveur d’Expo BBQ en 1991 et modifiée en 2009 afin de garantir l’accès à l’immeuble cédé en emphytéose;

ATTENDU QUE l’emphytéose et la servitude ont pris fin, de plein droit, le 31 décembre 2024;

ATTENDU QUE le centre de services scolaire est disposé à consentir une nouvelle cession en emphytéose et une nouvelle servitude de passage en faveur d’Expo BBQ, pour une durée maximale de dix (10) ans;

ATTENDU QU’il est de la responsabilité du conseil d’administration du centre de services scolaire de consentir à un démembrement du droit de propriété d’un de ses immeubles en vertu des articles 144 et 145 du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs* adopté le 27 août 2024 par la résolution CA-CSSCS-24-08-27-06;

ATTENDU QUE ces démembrements du droit de propriété sont conditionnels à l’autorisation du ministre de l’Éducation, conformément à l’article 272 de la *Loi sur l’instruction publique*.

CA-CSSCS-26-03-31-06

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M. Nicolas Bourget et **RÉSOLU À L’UNANIMITÉ :**

QUE les membres du conseil d’administration autorisent le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, à faire toutes les démarches auprès du ministère de l’Éducation pour obtenir l’autorisation ministérielle requise pour céder en emphytéose l’immeuble et octroyer à Expo BBQ une servitude de passage conformément à l’article 272 de la *Loi sur l’Instruction publique*;

QUE les membres du conseil d’administration délèguent le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, pour négocier avec Expo BBQ les conditions auxquelles auront lieu la cession en emphytéose et la servitude de passage, incluant notamment, mais non limitativement, l’assiette de la cession et de la servitude, le coût annuel et les ajouts et/ou améliorations à être apportés à l’immeuble, mais excluant la durée, laquelle est limitée à dix (10) ans;

QUE les membres du conseil d’administration autorisent le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la transaction, dont les plans de lotissement et l’acte notarié.

Adopté.-

6.3. Dépôt du projet de mise aux normes de la salle Edwin-Bélanger (Montmagny) dans le cadre du programme d’aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications

Le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, présente le contexte de cette résolution.

Le vice-président, M. Dany Garant, présente ce projet de résolution.

ATTENDU la conférence de presse tenue le 21 août 2024 annonçant un financement de 14,5 millions au projet de mise aux normes de la salle Edwin-Bélanger, à Montmagny;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud doit soumettre officiellement ce projet au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations afin de confirmer ce financement;

ATTENDU QUE le centre de services scolaire est un organisme admissible au dépôt d'une demande d'aide financière dans ce programme;

ATTENDU QUE le montant total de l'aide financière sollicitée dans le cadre de ce programme s'élève à 14 500 000 \$;

ATTENDU QU'une résolution du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud est nécessaire au dépôt de cette demande.

CA-CSSCS-26-03-31-07

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M. Éric Champagne et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud autorisent officiellement le dépôt du projet de mise aux normes de la salle Edwin-Bélanger au ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations;

QUE les membres du conseil d'administration désignent la direction du Service des ressources matérielles comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adopté.-

6.4. Cession bilatérale avec la municipalité de Saint-Philémon (partie des lots 4 129 036 et 4 129 296, Municipalité de Saint-Philémon)

Le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, présente le contexte de cette résolution.

Le vice-président, M. Dany Garant, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE le centre de services scolaire est propriétaire du lot 4 129 036, sur lequel est construit l'école des Échos-de-la Forêt;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Philémon est propriétaire du lot 4 129 296, lequel est connu comme la rue Saint-Louis;

ATTENDU QUE le développement de la Municipalité, la localisation du Chalet des loisirs enclavé derrière l'école et l'augmentation de la clientèle scolaire ont une incidence sur la circulation automobile aux alentours de l'établissement et la sécurité des élèves qui le fréquentent;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité d'élargir la rue du Couvent pour permettre l'accès au Chalet des loisirs sans passer à travers la cour d'école;

ATTENDU QUE cet élargissement requiert que le centre de services scolaire cède, en faveur de la Municipalité, une partie du lot 4 129 036;

ATTENDU QUE, de façon concomitante, la Municipalité accepte de céder au centre de services scolaire une partie du lot 4 129 296 et de fermer la rue Saint-Louis pour permettre d'améliorer la sécurité des élèves en créant une zone de débarcadère pour les autobus;

ATTENDU QU'il est de la responsabilité du conseil d'administration du centre de services scolaire de consentir à la cession et à l'acquisition d'immeubles en vertu de l'articles 144 du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs* adopté le 27 août 2024 par la résolution CA-CSSCS-24-08-27-06;

ATTENDU QUE l'acquisition de la partie du lot 4 129 296 par le centre de services scolaire est conditionnelle à l'autorisation du ministre de l'Éducation, conformément à l'article 272 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE la cession de la partie du lot 4 129 036 par le centre de services scolaire ne requiert pas l'autorisation du ministre de l'Éducation, conformément à l'article 272 de la *Loi sur l'instruction publique* et à l'article 3 du *Règlement sur les normes, conditions et procédures d'aliénation d'un immeuble d'un centre de services scolaire, a contrario*.

CA-CSSCS-26-03-31-08

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} Julie-Pier Langlois et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE les membres du conseil d'administration autorisent le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, à faire toutes les démarches auprès du ministère de l'Éducation pour obtenir l'autorisation ministérielle requise pour acquérir une partie du lot 4 129 296, conformément à l'article 272 de la *Loi sur l'Instruction publique*;

QUE les membres du conseil d'administration autorisent le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, à faire toutes les démarches requises pour procéder à la cession du lot 4 129 036 en faveur de la Municipalité de Saint-Philémon;

QUE les membres du conseil d'administration autorisent le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces cessions, dont les plans de lotissement et les actes notariés joints aux présentes.

Adopté.-

6.5. Modification à la tarification - Places disponibles

La directrice générale adjointe, M^{me} Dany Grégoire, présente le contexte de cette résolution.

Le vice-président, M. Dany Garant, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE la tarification des places disponibles n'a pas fait l'objet de modification depuis plus d'une dizaine d'années;

ATTENDU le contexte budgétaire et la nécessité d'assurer l'équilibre de l'enveloppe du transport scolaire tout en répondant aux besoins des élèves transportés;

ATTENDU QUE l'accroissement de clientèle exerce une pression importante sur le réseau, entre autres dans les secteurs où le nombre d'élèves en place disponible est important;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud a de loin les coûts les plus bas à l'échelle régionale, et ce, à toutes les déclinaisons de taux;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif du transport scolaire;

ATTENDU le *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud* relié au transport des élèves.

CA-CSSCS-26-03-31-09

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} Mélodie Brochu-Gagnon et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration approuvent la recommandation, proposée à l'unanimité, du comité consultatif du transport, qui propose une augmentation intermédiaire des coûts des places disponibles selon la grille présentée;

QUE soit proportionnellement ajustée la tarification des élèves de la formation générale des adultes (FGA) et de la formation professionnelle (FP), dont la facturation et la gestion sont décentralisées dans les centres;

QUE soit révisée annuellement la tarification des places disponibles;

QUE la nouvelle charte de taux entre en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2026-2027.

Adopté.-

6.6. Report d'adoption du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud 2026-2027, 2027-2028, 2028-2029

Le directeur général par intérim, M. Éric Deschênes, présente le contexte de cette résolution.

Le vice-président, M. Dany Garant, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, qui stipule que le centre de services scolaire doit établir, chaque année, un plan triennal de répartition et de destination des immeubles;

ATTENDU QUE ce même article de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit la délivrance des actes d'établissement en conséquence;

ATTENDU l'échéancier prévu pour l'adoption du *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud 2026-2027, 2027-2028, 2028-2029*;

ATTENDU la fin de la période d'inscriptions au 13 février 2026;

ATTENDU QUE le centre de services scolaire souhaite disposer du temps nécessaire afin d'analyser attentivement les données et les commentaires reçus.

CA-CSSCS-26-03-31-10

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} Stéphanie Nadeau et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration reportent l'adoption du plan triennal 2026-2027, 2027-2028, 2028-2029 à une séance ultérieure.

Adopté.-

7. RAPPORT DES COMITÉS

7.1. Comité de gouvernance et d'éthique

M^{me} Catherine Gilbert-Gagné mentionne qu'une rencontre du comité est à venir. La date sera connue sous peu.

7.2. Comité de vérification

M^{me} Catherine Lajoie mentionne qu'il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance du conseil d'administration.

7.3. Comité des ressources humaines

M^{me} Mélanie Desrosiers rapporte qu'il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance du conseil d'administration.

7.4. Comité consultatif du transport des élèves

M^{me} Mélodie Brochu-Gagnon mentionne qu'une rencontre a eu lieu le 10 février 2026.

8. INFORMATIONS**8.1. État de situation – Complexe sportif**

M. Juan Mercier-Bélanger, directeur du Service des ressources matérielles, mentionne que les plans et devis sont terminés à 100 %. L'appel d'offres a été publié le 17 mars dernier à la suite de l'autorisation ministérielle. L'ouverture des soumissions aura lieu le 18 avril 2026.

8.2. Avis de désignation – Membres parents du conseil d'administration

Deux mandats pour les postes de représentants des parents seront en élections pour une entrée en poste au 1^{er} juillet 2026, soit le district 2 (pôle 2) et le district 5 (pôles 5 et 7). L'information pertinente a été acheminée au comité de parents le 17 mars dernier. La période de réception des candidatures prendra fin le 10 avril, à 16 h. Les élections auront lieu lors de la rencontre du 14 avril 2026.

8.3. Maintien des élèves de 6^e année dans les écoles de Saint-Pie-X et de Beaubien pour l'année scolaire 2026-2027

M^{me} Dany Grégoire, directrice générale adjointe, confirme aux administrateurs qu'aucun déplacement n'aura lieu pour les élèves de 6^e année des écoles de Saint-Pie-X et de Beaubien pour l'année scolaire 2026-2027. Les parents de ces élèves ont reçu une lettre leur confirmant la nouvelle. Elle rappelle également que la situation sera analysée de façon annuelle.

9. SUJETS DIVERS

Aucun sujet divers.

10. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-CSSCS-26-03-31-11

II EST PROPOSÉ par M^{me} Mélodie Brochu-Gagnon et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE la séance soit levée à 19 h 56.


M. Dany Garant, vice-président


M^{me} Anne Guichard, secrétaire générale